

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière adjointe de la municipalité de Saint-Dominique :

QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2023 est maintenant complété et déposé au bureau municipal, situé au 1199, rue Principale, à Saint-Dominique;


QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au jeudi, entre 8 h 30 et 12 h et 13 h et 16 h.

Donné à Saint-Dominique, ce 24 janvier 2023.

La greffière adjointe,



Jolyane Lamarche